

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19016736*****Déposé / Reçu le****22 JAN. 2019**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0807 347 529****Dénomination**(en entier) : **Jouriz**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société en commandite simple**Adresse complète du siège : **Chaussée d'Alseberg 720 à 1180 Bruxelles****Objet de l'acte : Transfert des parts sociales, Démission et nomination d'un gérant, transfert du siège social**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 21 janvier 2019

Les parts après cession se présentent comme suit :

Monsieur Solhiman Hammouch 5 parts sociales

Madame Loubna Houmam 5 part sociales

Monsieur Solhiman Hammouch devient associé commandité de la Scs Jouriz.

Madame Loubna Houmam devient associé commanditaire de la scs Jouriz.

Monsieur Youcef Talbi n'est plus associé commandité de la Scs Jouriz.

Monsieur Younes Laâroussi n'est plus associé commanditaire de la scs Jouriz.

L'assemblée générale approuve la démission en tant que gérant de Monsieur Youcef Talbi. L'assemblée générale approuve la nomination en tant que gérant de Monsieur Solhiman Hammouchi, domicilié à la Rue Delfosse, 39 à 1400 Nivelles.

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social à la Rue Delfosse, 39 à 1400 Nivelles.

Solhiman Hammouchi

Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).